

Jeudi 21 juin 2018

Rémunération des artistes sur Internet : une avancée

La commission juridique du Parlement européen, lors d'une séance cruciale pour l'avenir des artistes-interprètes et des auteurs, vient de faire un premier pas en faveur de leur plus juste rémunération sur Internet.

Le texte voté par la commission juridique reconnaît enfin et de manière claire les carences actuelles du partage de la valeur pour les artistes-interprètes. Ce vote conduira chaque Etat membre à leur garantir une rémunération juste et proportionnée à l'exploitation de leurs enregistrements sur internet.

Même si ce texte ne satisfait pas toutes les espérances des 500 000 artistes européens réunis au sein de la coalition « Fair Internet For Performers », il n'en constitue pas moins une avancée significative.

Il faut néanmoins rester très prudent. Ce texte doit désormais être entériné, avant le vote final par le Parlement européen, par une discussion avec les Etats membres et la Commission européenne

L'Adami demeure mobilisée à cette fin.

Le chemin est encore long pour que les artistes reçoivent très concrètement une rémunération qui corresponde à la valeur qu'ils créent et à la place essentielle qu'ils occupent au cœur de la création.

L'Adami remercie très chaleureusement l'ensemble des acteurs de cette avancée et tout particulièrement les parlementaires européens qui se sont engagés aux côtés des artistes au premier rang desquels nos eurodéputés français : Pervenche Bérès, Jean-Marie Cavada, Marc Joulaud et Virginie Rozière.

Contact presse :
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami - 14-16 rue Ballu - 75311 Paris cedex 09.